

Plus la persécution augmente en violence, et plus nous nous groupons, plus nous resserrons nos rangs, plus nous nous ancrons dans notre résolution de ne pas nous laisser écraser dans ce pays, pour la meilleure de toutes les raisons; c'est qu'il est *nôtre* et qu'aucune loi ne peut faire que nous n'y soyons pas *chez nous*, bénéficiant des lois générales du pays au même titre que les citoyens de langue anglaise, conquérants de 1760, nés au Canada ou fraîchement importés.

L'acte constitutionnel de 1867, est-il oui ou non une sauvegarde et un rempart contre les menées d'une majorité intolérante, ou française, ou anglaise ?

Nos persécuteurs de l'Ontario ont bien tort de se scandaliser du geste de l'Allemagne, déchirant et foulant aux pieds le traité qui garantissait la neutralité de la Belgique; ils sont en train de répéter ce geste et de se stigmatiser eux-mêmes d'un signe de honte et de réprobation indélébiles.

Nous prêterions les mains à une infamie, si nous n'avions pas le courage de nous dresser en face des oppresseurs et de leur dire: halte-là ! Nos droits sont garantis par la Confédération et tant qu'elle n'aura pas été abrogée, nous en exigeons le respect. Nous ne faisons pas là acte de rebelles, de traîtres; c'est nous qui sommes, au contraire, les vrais patriotes, les sincères et les plus dévoués sujets de la couronne britannique; notre attitude est en tout point conforme à celle de tous les Canadiens qui ont eu quelque soucis de la grandeur et de la gloire du Canada.

Nos frères ontariens, n'ont pas en vain compté sur nous. A leur appel, nous répondrons: présents ! et nous ferons le Canada *grand*, malgré les patriotes de *carton* qui s'acharnent à le détruire. Le moyen d'être patriote c'est de sauver actuellement la partie menacée, en souscrivant généreusement au fonds qui a pour but d'assurer la survivance du français dans l'Ontario, comme dans les autres provinces de la Confédération canadienne. M. Émile Girard, trésorier général de l'A. C. J. C., 160, rue Saint-Jacques, Montréal, reçoit les souscriptions.

*Note des CLOCHES.* Les Canadiens-français du Manitoba peuvent continuer, comme par le passé, à adresser leurs offrandes au cercle La Vérendrye, de l'A. C. J. C., à Saint-Boniface.